

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 72 / PGL / 4

**PROJET DE PARC PILOTE D'ÉOLIENNES FLOTTANTES "PROVENCE GRAND LARGE"
AU LARGE DU GOLFE DE FOS (13)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-14,
- vu la décision n°2017/ 6 /PGL/ 1 du 8 mars 2017 décidant de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'une garante, Madame Claude BREVAN,
- vu la décision n°2017/7/PGL/2 du 8 mars 2017 relative aux modalités de la concertation, à son calendrier et au dossier de la concertation,
- vu la décision n° 2017/22/PGL/3 du 7 juin 2017 donnant acte à la garante du bilan de la concertation préalable,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1:

Madame Claude BREVAN est désignée comme garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de parc pilote d'éoliennes flottantes "Provence Grand Large".

Article 2 :

La garante établira un rapport qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Président



Christian LEYRIT